

E46A1
E88
2007/08
1
QL
P. gouv.

Emploi et Solidarité sociale

Cahier explicatif du budget de dépenses

2007-2008

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles
Direction générale des services à la gestion
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

4 juin 2007

Emploi et Solidarité sociale

Cahier explicatif du budget de dépenses

2007-2008

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles
Direction générale des services à la gestion
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

4 juin 2007

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

CAHIER EXPLICATIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2007-2008

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>PROFIL DU MINISTÈRE</u>	5
1. Présentation du portefeuille Emploi et Solidarité sociale.....	6
1.1. La mission.....	6
1.2. L'offre de service.....	7
1.3. Les clientèles.....	7
1.4. Les partenaires.....	7
2. La capacité organisationnelle du Ministère.....	8
3. Les enjeux stratégiques.....	8
<u>STRUCTURE DU MINISTÈRE</u>	10
1. Figure 1 - Ventilation des effectifs à temps complet du MESS pour 2007-2008.....	11
2. Le Ministère et sa structure.....	12
Programme 03 – Administration.....	12
3. L'organisation administrative supérieure du MESS.....	15
4. L'agence et les directions générales.....	15
5. Les directions régionales.....	16
6. Les centres locaux d'emploi.....	16
7. Le personnel.....	18
8. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé du MESS.....	19
<u>LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE</u>	20
1. Figure 3 - Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2007-2008.....	21
2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2006-2007 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 apparaissant au Livre des crédits 2007-2008.....	21
3. Synthèse des variations budgétaires entre 2006-2007 et 2007-2008.....	22
4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2007-2008 et du budget de dépenses comparatif 2006-2007.....	23
<u>Programme 01 – Mesures d'aide à l'emploi</u>	24
<u>Élément 01 – Mesures d'aide à l'emploi</u>	24
<u>Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi</u>	26
<u>Élément 03 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants</u>	26
<u>Programme 02 - Mesures d'aide financière</u>	27
<u>Élément 01 – Aide aux personnes et aux familles</u>	28
<u>Élément 02 – Action communautaire</u>	30
<u>Élément 03 – Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris</u>	31
<u>Élément 04 – Programme de soutien aux travailleurs âgés</u>	32
<u>Élément 5– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi</u>	32

<u>Programme 03 – Administration</u>	34
<u>Élément 01 – Direction</u>	34
<u>Élément 02 - Services à la gestion</u>	35
<u>Élément 03 - Centre de recouvrement</u>	36
<u>Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens</u>	36
<u>Élément 05 – Administration des mesures d’aide à l’emploi et d’aide financière</u>	37
<u>Élément 06 – Politiques</u>	38

INTRODUCTION

L'étude du budget de dépenses en commission parlementaire permet l'examen des orientations, des politiques, des programmes, des mesures et des activités d'un ministère. Le cahier explicatif du budget de dépenses est un outil qui aide plus particulièrement à comprendre la composition budgétaire et organisationnelle qui sous-tend les programmes et activités ainsi que leur évolution par rapport à l'année précédente.

Ce document présente le profil du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ses ressources financières et explique l'évolution du budget de dépenses de 2006-2007 à 2007-2008 pour chaque programme et élément de programme.

Au chapitre des ressources financières, la composition du budget de dépenses comparatif 2006-2007 est précisée par rapport au budget de dépenses original 2006-2007. Suivent une synthèse des variations budgétaires entre 2007-2008 et 2006-2007, la comparaison du budget de dépenses 2007-2008 par programme en fonction du budget comparatif 2006-2007 et de la dépense probable 2006-2007. Enfin, chaque programme est présenté en expliquant pour chacun de ses éléments : son principal objectif, l'aspect légal, l'évolution des coûts, la clientèle et le coût moyen mensuel, s'il y a lieu, et les explications des variations du budget de dépenses.

Explications des termes apparaissant dans ce document :

- Budget de dépenses comparatif 2006-2007

Le budget de dépenses comparatif 2006-2007 tient compte des changements de structure, des variations d'effectifs au cours de 2006-2007, de certains ajustements de dépenses (transferts entre ministères), des virements budgétaires entre programmes et éléments de programmes.

- Crédits 2007-2008

Les crédits portent sur le budget de dépenses et les investissements dont le déboursement grève les sommes versées au Fonds consolidé du revenu mais excluent l'amortissement relié aux investissements en immobilisations.

- Budget de dépenses 2007-2008

Le budget de dépenses regroupe les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

- Budget d'investissements

Le budget d'investissements comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances ». Les investissements en immobilisations sont capitalisés et seul l'amortissement est inscrit à la dépense de l'année dans la supercatégorie « Fonctionnement » du budget de dépenses.

Note

Les données présentées en regard des dépenses probables 2006-2007 tiennent compte des ajustements en regard notamment de la fin des programmes Allocation de maternité et Solidarité jeunesse.

Dans le seul but d'alléger la présentation et la lecture de ce document, la forme masculine a été utilisée. Elle désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

PROFIL DU MINISTÈRE

1. Présentation du portefeuille Emploi et Solidarité sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été créé par décret gouvernemental le 18 février 2005 à même les composantes de l'ancien ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille créé le 29 avril 2003. Le Ministère, par l'intermédiaire du réseau Emploi-Québec, assure la gestion des services publics d'emploi et de solidarité sociale.

1.1 La mission

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de contribuer au développement social et à la prospérité économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- La promotion de l'emploi et du développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- Le soutien financier des personnes démunies et des familles à faible revenu ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À cette fin, le Ministère offre ses services aux clientèles suivantes :

- L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi;
- L'ensemble des personnes et des familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- Les entreprises;
- Les organismes communautaires;
- Les nouveaux parents.

Le Ministère travaille de concert avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont notamment la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de la main-d'œuvre et les collectivités locales. De plus, il coordonne son action à celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique.

En matière de solidarité sociale, la mission du Ministère vise à développer et préserver la solidarité sociale au sein de la société québécoise, d'une part en attribuant une aide financière aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins et, d'autre part, en aidant les personnes à résoudre les problématiques qui constituent un frein à leur insertion sociale et économique.

Le volet social de la mission du Ministère se réalise également à travers les interventions du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui relève de la responsabilité du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le Secrétariat administre deux fonds spéciaux : le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et le Fonds québécois d'initiatives sociales. Le Secrétariat remplit également des mandats interministériels relatifs au soutien gouvernemental au milieu communautaire et assure la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social au Québec*. Dans la même veine, il veille à l'actualisation des orientations gouvernementales en matière d'action bénévole. Le ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale est en outre responsable de l'administration du Régime québécois d'assurance parentale et de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En matière d'emploi, cette mission consiste à promouvoir l'emploi et le développement de la main-d'œuvre disponible et à contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Elle doit en outre assurer un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et contribuer à la réduction du chômage, de l'exclusion sociale et professionnelle, de même qu'à la diminution des pertes d'emplois et de l'instabilité de l'emploi.

1.2 L'offre de service

En tenant compte de la mission, des responsabilités, des clientèles et des partenaires du Ministère, ses activités administratives se regroupent en cinq grands domaines, à savoir :

- les services d'emploi;
- le soutien du revenu et des personnes à risque d'exclusion;
- les services d'aide et d'accompagnement social;
- le développement de politiques, d'orientations et de mesures d'intervention;
- la conformité et le recouvrement.

L'aide et les services offerts à la population par le Ministère peuvent être regroupés de la façon suivante :

Les services de base

- les services de placement;
- les services liés au développement de la formation et à la qualification professionnelle de la main-d'œuvre;
- les services d'information sur le marché du travail, qui contribuent à réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- l'aide financière de dernier recours pour les personnes démunies et les familles à faible revenu.

Les services spécialisés

- les services aux personnes et aux entreprises qui font face à des difficultés particulières (accompagnement social, préparation pour l'emploi, insertion et maintien en emploi, stabilisation et création d'emplois).

Les autres leviers d'intervention

- les services d'intervention sectorielle;
- l'administration du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- l'administration du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- l'administration du Régime québécois d'assurance parentale.

1.3 Les clientèles

Le Ministère consacre des efforts importants au soutien du revenu des personnes démunies, avec ou sans contraintes à l'emploi, et à leur insertion sociale et professionnelle, de même qu'au maintien du revenu des familles à faible revenu. Il offre également des services aux personnes en emploi ou sans emploi, aux entreprises québécoises, ainsi qu'aux collectivités locales, de même qu'aux nouveaux parents.

1.4 Les partenaires

Les relations partenariales du Ministère se manifestent d'abord par l'intermédiaire d'instances nationales, régionales, locales et sectorielles qui collaborent à la réalisation d'objectifs communs et à la recherche de solutions mutuellement avantageuses dans le domaine de la main-d'œuvre, de l'emploi et du soutien aux familles. Le partenariat s'exerce au sein d'instances telles que la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail qui sont étroitement associés à la gestion d'Emploi-Québec quant à l'élaboration des politiques d'emploi et de main-d'œuvre, à la définition de stratégies et d'objectifs, au choix des priorités, à la détermination des critères de répartition des ressources ainsi qu'au suivi du Plan d'action d'Emploi-Québec, au suivi budgétaire et à l'évaluation des résultats.

Le Ministère coordonne aussi son action avec celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique et offre des services en association avec les diverses composantes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les organismes locaux, régionaux et sectoriels ainsi que les ressources communautaires travaillant

dans les domaines de l'emploi et de la main-d'œuvre, de la lutte contre la pauvreté et du soutien aux personnes vulnérables. À cet effet, la mise sur pied du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue le principal outil prévu par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin de guider l'action de la société québécoise en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Enfin, le Comité de gestion de l'assurance parentale est aussi un partenaire du Ministère à la suite de l'entrée en vigueur du Régime québécois de l'assurance parentale.

2. La capacité organisationnelle du Ministère

Le Ministère se doit de profiter de la conjoncture économique favorable pour maximiser les retombées positives de ses interventions sur les personnes et les entreprises et contribuer à résoudre des problématiques plus lourdes telles que la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour réaliser sa mission et faire face aux nombreux défis qui l'interpellent, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut compter sur des forces présentes dans l'organisation et sa grande capacité à adapter ses interventions aux besoins de ses clientèles.

Parmi les atouts dont le Ministère dispose, on doit mentionner tout d'abord ses deux missions qui lui permettent d'agir tant en matière de solidarité sociale que d'aide à l'emploi. Ainsi, la clientèle en matière d'emploi est desservie par le réseau d'Emploi-Québec. Les missions solidarité sociale et emploi favorisent le développement d'une offre de service intégrée qui tient compte des besoins réels des personnes ou des familles au regard de l'investissement social et professionnel tout en favorisant l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins du marché du travail et le développement de l'emploi. Le Ministère a procédé à la convergence des services d'emploi et de solidarité sociale. L'offre de service intégrée est répartie sur l'ensemble du territoire québécois dans les 157 points d'accès à la clientèle dont 147 centres locaux d'emploi (CLE) des 17 régions du Québec.

Si on exclut le service de la dette, le Ministère gère la troisième enveloppe budgétaire en importance du gouvernement. Un de ses défis consiste à maximiser les retombées de ses interventions au bénéfice de la clientèle en effectuant des choix qui permettent notamment d'aider le plus grand nombre de personnes à retrouver leur autonomie financière en intégrant le marché du travail.

Le Ministère a comme objectif de tirer le maximum des budgets mis à sa disposition en tenant compte des planifications locales, régionales et nationales et en réallouant le cas échéant les ressources en fonction de ses priorités reliées à son offre de service et également des impacts dans les régimes d'aide financière de dernier recours et d'assurance-emploi.

3. Les enjeux stratégiques

Le plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été déposé à l'Assemblée nationale le 11 mai 2005. Les enjeux stratégiques sur lesquels reposent les choix budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale sont les suivants :

- la contribution au développement d'une économie permettant d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population québécoise;
- une société juste et solidaire qui valorise la contribution de tous;
- une offre de service de qualité, notamment par l'aide et l'accompagnement social des prestataires.

Le Ministère présente ci-dessous les choix budgétaires se rapportant à chacun des enjeux stratégiques sur lesquels celui-ci mettra l'accent au cours de l'année financière 2007-2008.

-
- la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise;
 - l'accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec;
 - la contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements.

Orientation 2 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- l'accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale et la valorisation du travail;
- la révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

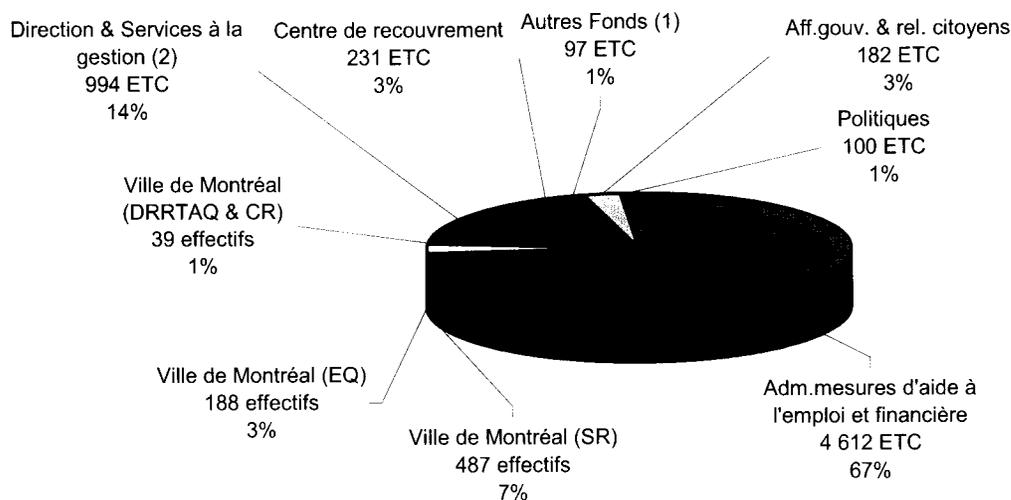
Orientation 3 Moderniser les interventions du Ministère

- une prestation de services renouvelée et simplifiée (*incluant la recherche d'harmonisation des pratiques administratives en matière de soutien gouvernemental aux organismes communautaires*);
- la contribution à la mise en place du gouvernement en ligne;
- la gestion des ressources humaines.

STRUCTURE DU MINISTÈRE

1. Figure 1 – Ventilation des effectifs à temps complet (ETC) du MESS pour 2007-2008

Le tableau suivant présente la ventilation des 6 216 effectifs à temps complet du Ministère et les 714 effectifs de la Ville de Montréal pour l'année 2007-2008 :



1. Inclut le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du Québec (25 ETC), le Fonds québécois d'initiatives sociales (10 ETC) et le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (62 ETC).
2. Inclut la direction du Ministère (208 ETC) et la Direction générale des services à la gestion (786 ETC).

Note : Le MESS étant reconnu comme un Centre interministériel de services partagés (CISP), les effectifs de certaines unités rendent des services administratifs notamment au ministère du Travail et à certains des organismes du portefeuille. Des services sont aussi rendus au Conseil de gestion de l'assurance parentale, à Services Québec ainsi qu'à d'autres ministères et organismes du gouvernement. Les principaux services rendus par le MESS en tant que CISP sont notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

2. Le Ministère et sa structure

La structure administrative

La structure des éléments de programme budgétaire correspond à la structure administrative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vigueur au 10 avril 2007.

Programme 03 – Administration

Élément 01 - Direction

- Cabinet du ministre
- Cabinet du sous-ministre
- Bureau du sous-ministre
 - Direction de la planification et de la modernisation
 - Coordination Sécurité civile
- Direction des affaires juridiques
- Direction des ressources humaines
 - Service à la gestion
 - Service du développement et de la santé des personnes
 - Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux
 - Services de la rémunération et des avantages sociaux
- Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives
 - Direction adjointe – Montréal
 - Direction adjointe – Québec
- Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
 - Direction du soutien financier
 - Direction des activités de soutien aux initiatives sociales et à l'action communautaire

Élément 02 - Services à la gestion

- Direction générale des services à la gestion

Secteur des technologies de l'information

- Direction générale adjointe des technologies de l'information
 - Service de la planification et du soutien à la gestion
- Direction des systèmes de l'emploi et de la solidarité sociale
 - Service des systèmes – Sécurité du revenu
 - Service des systèmes – Emploi
 - Service des projets – Emploi et Solidarité sociale
- Direction des systèmes de soutien
 - Service des systèmes des unités centrales
 - Service des applications partagées
 - Service des systèmes – Recouvrement et versement
- Direction des systèmes de la clientèle des services partagés
 - Service des systèmes de l'assurance parentale
 - Service des systèmes Famille, Aînés et Condition féminine
 - Service des systèmes du Travail
- Direction des infrastructures technologiques et des services spécialisés
 - Service de l'architecture et du développement des infrastructures technologiques
 - Service du maintien et de l'évolution des infrastructures technologiques
 - Service de la gestion des données et du soutien au développement
- Direction des services aux utilisateurs
 - Service de l'assistance aux utilisateurs
 - Service de la gestion des changements et des productions

Secteur de l'administration

- Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles
 - Secteur du budget
 - Secteur des imprimés administratifs

- Direction des opérations financières et contractuelles
 - Service des opérations financières et contractuelles
 - Centre d'assistance SAGIR
- Direction de la gestion des espaces et des services auxiliaires
 - Services auxiliaires

Élément 03 - Centre de recouvrement

- Centre d'appels
- Direction de la finalisation et des opérations spécialisées
 - Bureau de Québec
 - Bureau autres régions
 - Bureau de Montréal
- Direction des mesures légales et des pensions alimentaires
- Direction du développement et du soutien aux opérations
 - Service d'assurance qualité et coût de revient

Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens

- Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens
 - Direction de la révision et de la représentation au TAQ
 - Service du Centre
 - Service de l'Ouest
 - Service de la Ville de Montréal
 - Service de l'Est et de la révision médicale
- Direction des communications
 - Service des moyens de communication
 - Service conseil stratégique en communication
- Bureau des renseignements et plaintes
- Direction des affaires canadiennes et internationales
- Secrétariat Entraide – Secteurs publics et parapublics
- Secrétariat du Programme de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions

Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière

- Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
- Direction générale du développement de la main-d'oeuvre
 - Direction du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre
 - Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
 - Direction adjointe
 - Direction de la qualification réglementée
- Emploi-Québec
- Direction générale adjointes des mesures et des services
 - Direction des mesures et des services de solidarité sociale
 - Direction des mesures et des services d'emploi
- Direction générale adjointe de la planification et de l'information sur le marché du travail
 - Centre d'étude sur l'emploi et la technologie
 - Direction de la conformité et de la performance
 - Direction de la conformité et de l'assurance qualité
- Direction générale aux opérations
- Direction du soutien aux opérations et des ressources communautaires
 - Service du soutien au réseau
- Direction de l'évolution des systèmes informatiques et de la prestation de services
 - Service du développement des systèmes informatiques
 - Service du support de la continuité et de l'évolution des systèmes informatiques
- Direction du budget et des services administratifs
- Direction du service conseil stratégique
- Direction générale adjointe aux opérations – Métropole
 - Montréal – Emploi
 - Montréal – Solidarité sociale
 - Laval

- Lanaudière
- Laurentides
- Montérégie
- Direction générale adjointe aux opérations – Régions
 - Bas St-Laurent
 - Saguenay-Lac-St-Jean
 - Capitale-Nationale
 - Mauricie et Centre d'assistance au placement
 - Estrie
 - Outaouais
 - Abitibi-Témiscamingue
 - Côte-Nord
 - Nord-du-Québec
 - Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
 - Chaudière-Appalaches
 - Centre-du-Québec
 - Direction de l'administration du Centre de communication avec la clientèle
 - Direction du placement
- Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale
 - Direction du développement et du soutien de l'assurance parentale
 - Centre de services à la clientèle du RQAP
 - Service des opérations - Rouyn-Unité A
 - Service des opérations - Rouyn-Unité B
 - Service des opérations - Québec

Élément 06 – Politiques

- Direction générale des politiques
- Direction générale adjointe des politiques de solidarité sociale
 - Direction des politiques de sécurité du revenu
 - Direction des politiques sociales et territoriales
- Direction générale adjointe des politiques d'emploi
 - Direction des politiques de main-d'œuvre
 - Direction des politiques du marché du travail
- Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
 - Direction de l'évaluation
 - Direction de la recherche et analyse prospective
 - Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations

3. L'organisation administrative supérieure du MESS

La structure administrative du Ministère reflète l'existence de deux agences gouvernementales, Emploi-Québec et le Centre de recouvrement, de quatre directions générales et de certaines unités administratives directement rattachées au sous-ministre, en raison de leur importance stratégique pour les autorités ministérielles, de leur impact sur l'ensemble de l'organisation ou de leurs responsabilités particulières: la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines, la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

4. L'agence et les directions générales

Emploi-Québec, constituée en une seule agence, regroupe les structures des services aux citoyennes et citoyens. Ce réseau intégré constitue la porte d'entrée de l'ensemble des clientèles servies par le Ministère. Pour les personnes prêtes à occuper un emploi ou à entreprendre des démarches vers l'emploi, elle offre une gamme de services visant à les soutenir dans leurs démarches et à les mettre en contact le plus rapidement possible avec le marché du travail. Pour les personnes qui ne peuvent pas, dès maintenant, entreprendre des démarches vers l'emploi, l'agence offre notamment des services d'aide et d'accompagnement social. C'est aussi Emploi-Québec qui dispense les services d'aide financière aux personnes admissibles.

Ces structures de services sont composées d'unités centrales, de deux centres de communication avec la clientèle, d'un centre d'assistance au placement, de 17 directions régionales et 157 points d'accès à la clientèle dont 147 CLE. Notons qu'à ce jour, le Ministère a permis à Services Québec d'installer 21 points d'accès dans les espaces occupés par les CLE. Les unités centrales développent et coordonnent les programmes et mesures, planifient et évaluent la réalisation des opérations et offrent des services de support d'ensemble au réseau.

La Direction générale des politiques assure l'élaboration et le développement des politiques en matière de solidarité sociale, en matière d'emploi, de marché du travail et de développement de la main-d'œuvre ainsi qu'en matière d'assurance parentale. Elle comprend également la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique responsable des activités de recherche, d'évaluation des politiques et des programmes et de la publication des statistiques officielles.

La Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens est responsable de la planification et de l'intégration des actions du Ministère auprès des gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et étrangers. La direction générale informe l'ensemble des clientèles et la population sur les lois, règlements, mesures, services et activités du Ministère. Elle s'assure en outre que les personnes qui s'adressent au Ministère reçoivent l'information requise, puissent exprimer leur point de vue ou leur désaccord et qu'elles aient la possibilité d'utiliser les recours qui sont à leur disposition. Elle comprend la Direction des communications, le Bureau des renseignements et plaintes, la Direction de la révision et de la représentation au Tribunal administratif du Québec, la Direction des affaires canadiennes et internationales, le Secrétariat Entraide – Secteurs publics et parapublics et le Secrétariat du Programme de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions.

La Direction générale des services à la gestion assure le soutien administratif à l'ensemble du Ministère en matière de gestion budgétaire et financière, de gestion des ressources matérielles et des technologies de l'information. Le **Centre de recouvrement**, qui est une agence, relève aussi de cette direction générale.

La Direction générale des opérations assure notamment le pilotage opérationnel, le service à la clientèle ainsi que le soutien à la gestion des opérations et au placement. Elle assure également les relations avec les ressources externes et les organismes communautaires.

5. Les directions régionales

À la suite de la révision de structures effectuée dans le cadre de l'opération Convergence, ce sont 17 directions régionales (au lieu de 34) qui assurent la présence du réseau dans chacune des 17 régions conformément à la division territoriale retenue par le gouvernement. Elles développent les concertations régionales nécessaires à la réalisation de la mission ministérielle et encadrent et supportent la réalisation des activités locales.

En matière de main-d'œuvre et d'emploi, Emploi-Québec bénéficie de l'implication des partenaires du marché du travail (employeurs, représentants de la main-d'œuvre, le milieu communautaire et de l'éducation) au sein d'un conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) dans chaque région administrative, qui voit à la confection d'un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi et à l'arrimage de ce plan avec la Conférence régionale des élus (CRE), responsable du développement socio-économique de la région.

En matière de solidarité sociale, ce sont les directions régionales qui suscitent ou appuient avec leurs partenaires des actions destinées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

6. Les centres locaux d'emploi

Le nombre de centres locaux d'emploi et leur territoire est établi sur la base territoriale des municipalités régionales de comté (MRC) et, dans les cas des régions urbaines, d'un quartier ou d'un arrondissement. Les aménagements sur les territoires de la Métropole, de la Capitale nationale et de l'Outaouais tiennent compte de leurs particularités.

Le centre local d'emploi (CLE) est un guichet unique où sont offerts par Emploi-Québec les services publics du volet emploi et du volet solidarité sociale dont les services d'aide financière. Les services d'aide financière offerts sont destinés aux personnes et aux familles démunies. Les services et mesures d'aide à l'emploi et de placement offerts par Emploi-Québec sont destinés aux individus et aux entreprises. Le CLE comporte des services communs de réception, une salle multiservice où les clients retrouvent des guichets d'emploi ainsi qu'un centre de documentation et d'information sur le marché du travail.

En matière de solidarité sociale, Emploi-Québec offre à tous les Québécois et Québécoises l'information sur les services et programmes d'aide financière, l'admissibilité à cette aide et le suivi de leur dossier. De plus, l'agence offre des services d'aide et d'accompagnement social aux prestataires plus éloignés du marché du travail ainsi que la référence vers d'autres organismes ou ministères.

En matière d'emploi, Emploi-Québec offre à tous les Québécois et Québécoises l'information sur le marché du travail ainsi que les services aux individus et aux entreprises, dont la détermination des besoins, le libre-service de placement et l'orientation vers un intervenant externe ou encore vers d'autres organismes ou ministères. Elle offre également aux personnes admissibles un parcours individualisé pour l'emploi qui comporte, en fonction des besoins personnels de chaque client, des mesures ou activités d'aide à l'emploi et un soutien financier favorisant l'insertion ou le retour sur le marché du travail.

À ces mesures ou services, s'ajoutent des interventions ciblées destinées à des clientèles spécifiques tel que Soutien financier pour les mineures enceintes ou encore les programmes de Soutien pour les travailleurs licenciés collectivement (dans et hors régions ressources - secteur textile et vêtement).

Par ailleurs, le CLE, pour exercer adéquatement son mandat, doit compter sur le partenariat avec des organismes communautaires ou d'intervention du milieu, notamment : les carrefours jeunesse-emploi, les ressources externes spécialisées dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi, les établissements d'enseignement, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les organismes spécialisés en intervention psychosociale.

Le directeur local d'Emploi-Québec siège sur le conseil d'administration du centre local de développement (CLD) qui agit à titre de comité aviseur du centre local d'emploi. Le CLD

élabore le Plan local d'action pour l'économie et l'emploi dont le volet soutien et développement de l'emploi est confié au CLE.

7. Le personnel

Pour réaliser son mandat, le Ministère compte sur une organisation de 6 216 personnes dont 6 119 au Ministère et 97 dans les fonds spéciaux (10 au Fonds québécois d'initiatives sociales, 62 au Fonds national de formation de la main-d'œuvre et 25 au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome), en plus de 714 personnes travaillant à la Ville de Montréal dont 188 affectées à la gestion des mesures actives. Les services sont accessibles dans 157 points d'accès à la clientèle dont 147 CLE et ce, dans 17 directions régionales. Des équipes en région et au central agissent en soutien pour l'interprétation et l'instrumentation dans la gestion des lois, des règlements et des programmes, pour certaines interventions de recouvrement et pour l'ensemble de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

8. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé du MESS (excluant les effectifs de la Ville de Montréal)

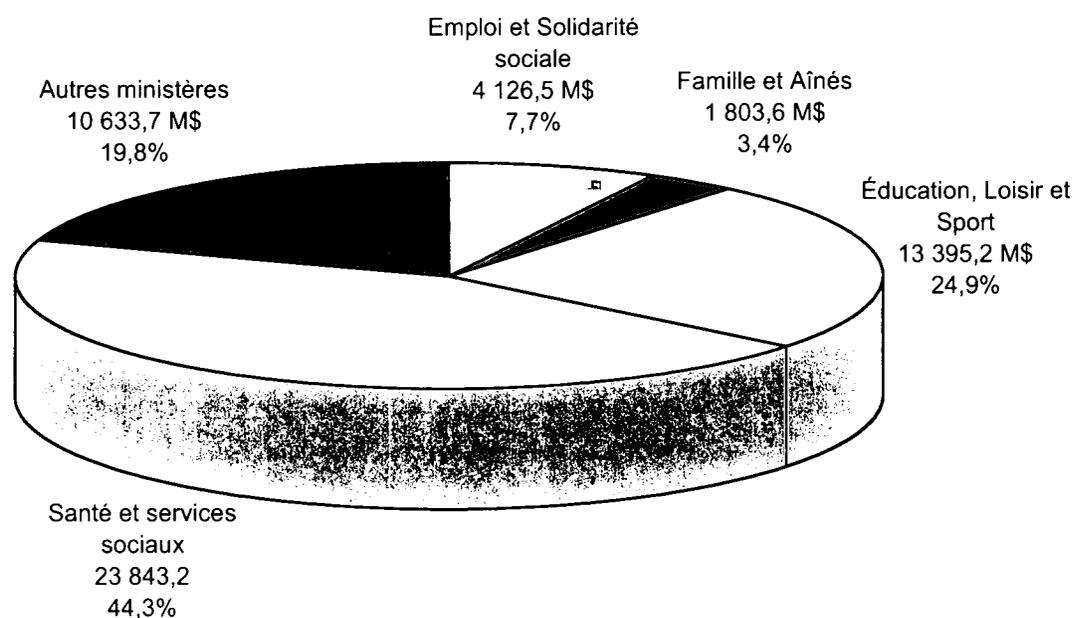
Structure budgétaire	ETC autorisés totaux 2007-04-01	ETC autorisés comparatifs 2006-2007
Administration		
- Direction	208	214
- Services à la gestion	786	795
- Centre de recouvrement	231	235
- Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	182	188
- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	4 612	4 734
• Fonds québécois d'initiatives sociales	10	10
• Fonds d'aide à l'action communautaire	25	25
• Fonds national de formation de la main-d'œuvre	62	63
- Politiques	100	102
TOTAL	6 216	6 366

Effectif des programmes	6 119	6 268
Effectif des fonds spéciaux	97	98
TOTAL	6 216	6 366

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

1. Figure 3 – Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2007-2008

Le graphique suivant présente la répartition du budget de dépenses de programmes du gouvernement du Québec pour 2007-2008 par grands secteurs de dépenses :



2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2006-2007 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 apparaissant au Livre des crédits 2007-2008

Le budget des dépenses original du portefeuille Emploi et Solidarité sociale, pour 2006-2007, était de 4 033 266,3 K\$ alors que le budget des dépenses comparatives 2006-2007 au livre des crédits 2007-2008 est de 4 115 611,3 K\$. Cette variation de 82 345,0 K\$ par rapport au budget initialement voté s'explique par les éléments suivants :

	<u>K\$</u>	<u>K\$</u>
<u>BUDGET DE DÉPENSES ORIGINAL ALLOUÉ AU LIVRE DES CRÉDITS 2006-2007</u>		4 033 266,3
- Recours au fonds de suppléance	82 155,4	
- Transfert d'effectifs du ministère de la Culture et des Communications (MCC)	183,6	
- Tarification du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	112,2	
- Transfert d'organismes du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) à d'autres ministères	(106,2)	
		82 345,0
<u>BUDGET DE DÉPENSES COMPARATIF 2006-2007 AU LIVRE DES CRÉDITS 2007-2008</u>		4 115 611,3

3. Synthèse des variations budgétaires entre 2006-2007 et 2007-2008

Le budget de dépenses 2007-2008 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établi à 4 126,5 M\$ en hausse de 10,9 M\$ comparativement au budget de dépenses comparatif 2006-2007 de 4 115,6 M\$. Les principaux éléments d'ajustements se retrouvent au programme 02 « Mesures d'aide financières ».

Le budget de dépenses du programme 01 « Mesures d'aide à l'emploi » passe de 830,0 M\$ à 800,4 M\$ en 2007-2008, soit une diminution de 29,6 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'existence en 2006-2007 de crédits non récurrents afin de financer la stratégie de soutien des travailleurs forestiers et par le transfert de la mesure Insertion sociale vers le Programme d'aide et d'accompagnement sociale « Interagir ».

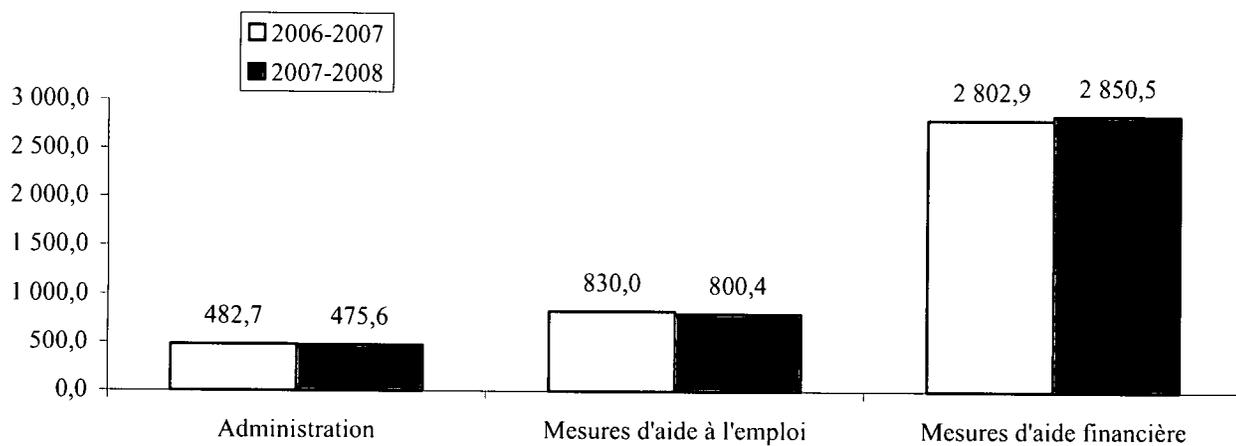
Le budget de dépenses du programme 02 « Mesures d'aide financière » passe de 2 802,9 M\$ à 2 850,5 M\$, soit une hausse de 47,6 M\$. Cette augmentation est attribuable notamment aux sommes dédiées aux programmes : Alternative jeunesse, Soutien aux travailleurs âgés de l'industrie forestière et celui pour les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions. L'augmentation s'explique également par l'ajout des sommes nécessaires aux mesures prévues au plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont l'indexation des barèmes du programme d'aide aux personnes et aux familles. Notons que le nombre de ménages prévus en 2007-2008 est de 333 300 représentant une diminution de 1,6 % par rapport aux 338 695 ménages réels en 2006-2007.

En ce qui a trait au programme 03 « Administration », le budget de dépenses passe de 482,7 M\$ à 475,6 M\$, soit une diminution de 7,1 M\$ reliée principalement aux mesures d'économie en administration.

4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2007-2008 et du budget de dépenses comparatif 2006-2007

Programmes	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
01- Mesures d'aide à l'emploi	800 354,8	830 031,6	(29 676,8)	838 660,9
02- Mesures d'aide financière	2 850 530,0	2 802 888,2	47 641,8	2 770 897,2
03- Administration	475 608,9	482 691,5	(7 082,6)	475 218,3
TOTAL	4 126 493,7	4 115 611,3	10 882,4	4 084 776,4

Figure 4 – Comparaison des budgets de dépenses par programmes pour 2006-2007 et 2007-2008



PROGRAMME 01 - MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Objectif du programme

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre. Il permet aussi l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi et favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
01 Mesures d'aide à l'emploi	794 726,8	824 403,6	(29 676,8)	838 660,9
02 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi	1 028,0	1 028,0	0,0	0,0
03 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets pour la création d'emplois pour étudiants	4 600,0	4 600,0	0,0	0,0
Total	800 354,8	830 031,6	(29 676,8)	838 660,9

Le budget de dépenses de ce programme passe de 830,0 M\$ en 2006-2007 à 800,4 M\$ en 2007-2008, soit une diminution de 29,6 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'existence en 2006-2007 de crédits non récurrents afin de financer la stratégie de soutien des travailleurs forestiers et par le transfert de la mesure Insertion sociale vers le Programme d'aide et d'accompagnement sociale « Interagir ».

Élément 01 – Mesures d'aide à l'emploi

Objectif

Cet élément de programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi.

Aspect légal

Ce programme découle de la Loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001), de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. d-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5).

Mission et fonctions

Emploi-Québec gère notamment, sur le territoire du Québec, des services publics d'emploi selon un mode de gestion par résultats décentralisé et régionalisé. Au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec constitue une agence ayant des mandats exclusifs et ses champs d'intervention propres. À cet effet, Emploi-Québec s'est dotée de directions régionales et offre des services dans des centres locaux d'emploi (CLE) à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise et aux entreprises, en partenariat avec des

organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et au développement régional et local.

L'une des missions d'Emploi-Québec est de susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre, d'améliorer l'offre de main-d'œuvre et d'influer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Pour réaliser sa mission, Emploi-Québec s'occupe de la mise en œuvre et de la gestion, aux niveaux national, régional, local et sectoriel, des mesures, programmes et activités relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cela comprend notamment l'information sur le marché du travail, le placement ainsi que les services et activités liés à la politique active du marché du travail. Emploi-Québec exerce aussi des fonctions relevant de l'application de certaines lois: la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*. De plus, Emploi-Québec met en œuvre l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Évolution du budget de dépenses

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Total	794 726,8	824 403,6	(29 676,8)	838 660,9

Explication de la variation budgétaire

La variation de 29 676,8 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget comparatif 2006-2007 s'explique par :

	K\$
- Augmentation de l'Entente Canada-Québec	1 081,0
- Transfert d'Insertion sociale (INSO) vers le programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) « Interagir »	(5 200,0)
- Crédits 2006-2007 non récurrents pour le financement de la stratégie de soutien des travailleurs forestiers	(25 189,7)
- Fin du projet pilote de la conversion des mesures passives en mesures actives	(368,1)
TOTAL	(29 676,8)

Le budget de dépenses composant l'enveloppe budgétaire de 794,7 M\$ est constitué de 596,8 M\$ pourvus par l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et du financement de 197,9 M\$ par le gouvernement du Québec.

La simplification et le regroupement des mesures actives en 1998 ont permis d'alléger les mécanismes de support auprès des partenaires et des citoyens en matière de préparation, d'insertion, de création d'emploi, de stabilisation et de maintien de l'emploi, qui constituent les cinq axes de la politique active du marché du travail.

Depuis sa création, Emploi-Québec a mis de l'avant des mesures simplifiées et harmonisées, notamment par la mise en œuvre de la mesure de formation, laquelle vise à regrouper les interventions en matière de formation de la main-d'œuvre.

L'actuel défi d'Emploi-Québec est d'améliorer l'employabilité des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et de favoriser leur intégration au marché du travail, d'accroître l'accès à la formation de base pour les adultes sans diplôme et défavorisés sur le plan de l'emploi ainsi que de favoriser un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. De plus, Emploi-Québec vise à augmenter la participation des travailleurs à des activités de formation afin de leur permettre de s'adapter aux changements et de combler les postes vacants.

Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l’insertion, la formation et l’aide à l’emploi

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits pour la réalisation de projets favorisant l’insertion, la formation et l’aide à l’emploi.

Fonds ministériel d'aide à l'innovation et à l'expérimentation (FAIE)

Le Fonds vise à apporter une aide financière à des organismes à but non lucratif dont les activités de protection et d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires des programmes du Ministère ou dont les activités reliées à l'aide ou au développement de l'employabilité ou à la formation professionnelle sont jugées d'un intérêt certain par rapport à la mission du Ministère.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi	1 028,0	1 028,0	0,0	0,0

Explication de la variation budgétaire

Il n’y a aucune variation budgétaire.

Élément 03 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d’emplois pour étudiants

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits des ministères pour la réalisation de projets favorisant la création d’emplois pour étudiants.

Activités	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Projets pour la création d’emplois étudiants	4 600,0	4 600,0	0,0	0,0

Explication de la variation budgétaire

Il n’y a aucune variation budgétaire.

PROGRAMME 02 - MESURES D'AIDE FINANCIÈRE

Objectif du programme

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau Emploi-Québec et celui de la Ville de Montréal. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il soutient financièrement les travailleurs âgés de l'industrie forestière. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
01- Aide aux personnes et aux familles	2 794 467,9	2 756 450,1	38 017,8	2 740 476,3
02- Action communautaire	9 193,0	9 192,9	0,1	9 682,8
03- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	21 245,1	21 151,1	94,0	20 709,6
04- Programme de soutien aux travailleurs âgés	6 080,0	0,0	6 080,0	28,5
05 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	19 544,0	16 094,1	3 449,9	0,0
TOTAL	2 850 530,0	2 802 888,2	47 641,8	2 770 897,2

Le budget de dépenses du programme passe de 2 802,9 M\$ en 2006-2007 à 2 850,5 M\$ en 2007-2008, soit une augmentation de 47,6 M\$.

L'augmentation du budget de dépenses 2007-2008 s'explique principalement par l'ajout des sommes nécessaires au financement des Programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS), du Soutien aux travailleurs âgés et au programme de réconciliation des orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions. L'annualisation de l'indexation des barèmes d'aide aux personnes et aux familles du 1^{er} janvier 2007 et l'indexation des barèmes au 1^{er} janvier 2008 sont aussi considérées. Le nombre de ménages observé en 2006-2007 a diminué de près de 1 % par rapport à 2005-2006 passant de 341 314 à 338 695. Pour 2007-2008, le nombre de ménages prévu est de 333 300 représentant une baisse de 1,6 % par rapport aux 338 695 ménages réels en 2006-2007.

Élément 01 – Aide aux personnes et aux familles

Objectif

Cet élément de programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec et de celui de la Ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation plus adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. Ce programme procure également une aide financière aux orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions. Il vise également à aider financièrement les personnes et les familles incapables de pourvoir à leurs besoins de base pour des raisons de santé physique et mentale. De plus, il contribue notamment à soutenir financièrement les femmes mineures enceintes en situation de dénuement et à assurer le soutien du revenu pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources et les travailleurs hors régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. Outre ces programmes, il pourvoit en crédits le financement du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Aspect légal

La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (L.R.Q., c-13.1.1 et modifications) ainsi que son règlement d'application forment les assises légales de cet élément de programme.

Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel

Aide aux personnes et aux familles	Budget de dépenses 2007-2008	Budget comparatif 2006-2007	Variation	Dépense probable 2006-2007
Coût (en K\$)	2 788 811,9	2 750 794,1	38 017,8	2 734 820,3
Ménages	333 300	330 600	2 700	338 695
Coût moyen mensuel (\$)	697,27	693,38	3,89	672,88

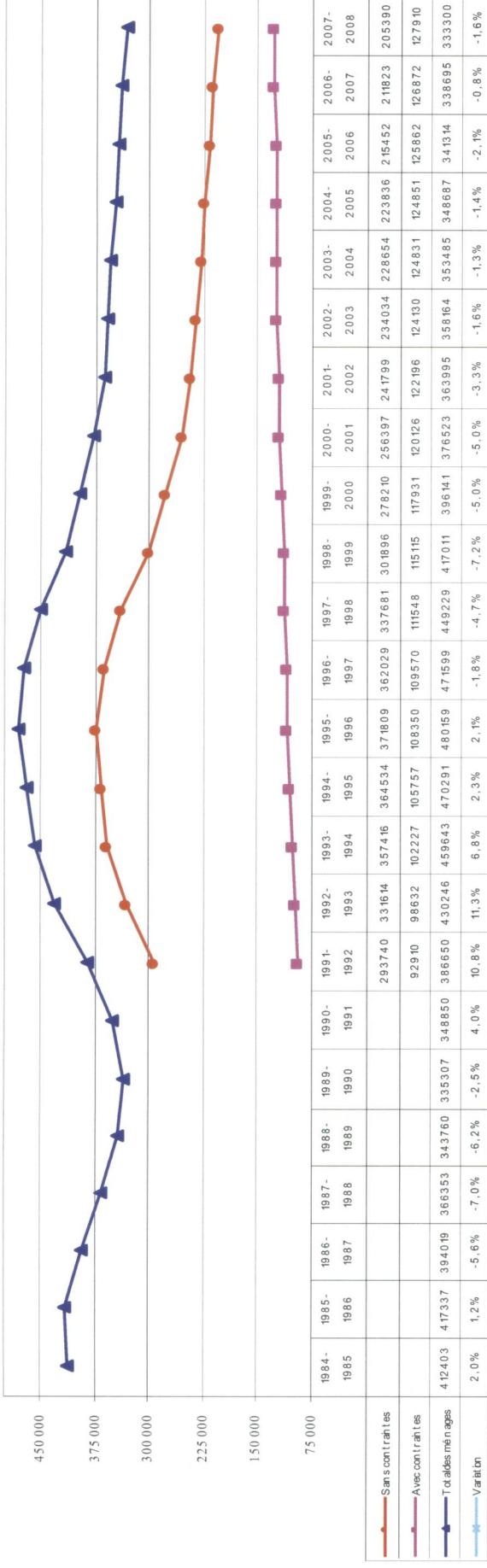
Explication de la variation budgétaire

L'augmentation entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 se situe à 38 017,8 K\$ et s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Les sommes consenties aux programmes : d'aide et d'accompagnement social (PAAS) et de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions.
- Le budget de dépenses 2007-2008 tient compte de l'effet de l'annualisation des ajustements de barèmes du 1^{er} janvier 2007 et du 1^{er} janvier 2008 pour l'ensemble des prestations tel que prévu au plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le tableau de la page suivante présente l'évolution du nombre de ménages présents à l'assistance-emploi de 1984-1985 à 2007-2008.

Figure 5 - Évolution du nombre de ménages à l'assistance-emploi de 1984-1985 à 2007-2008



On remarque que depuis 1996-1997, le nombre de ménages ne cesse de diminuer. En 1997-1998 la diminution constatée est de 4,7 %, pour 1998-1999 elle est de 7,2 %, de 5 % en 1999-2000, de 5 % en 2000-2001, de 3,3 % en 2001-2002, de 1,6 % en 2002-2003, de 1,3 % en 2003-2004 et de 1,4 % en 2004-2005. Quant à 2005-2006, le nombre de ménages s'établit à 341 314, soit une baisse de 2,1 %. En 2006-2007, on estime le nombre de ménages à 338 695 soit, une diminution de 0,8 %. Pour 2007-2008, la prévision est de 333 300 ménages représentant ainsi une diminution de 1,6 % par rapport à 2006-2007.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)Aspect légal

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué par l'article 46 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002, chapitre 61). Le Décret 502-2003 du 31 mars 2003 a fixé au 1^{er} avril 2003 la mise en œuvre de ce fonds.

Évolution des coûts

Fonds spéciaux	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
- Fonds québécois d'initiatives sociales	5 656,0	5 656,0	0,0	5 656,0

Explication de la variation budgétaire

En 2007-2008, il n'y a aucune variation par rapport à 2006-2007.

Les crédits du FQIS représentent l'investissement du gouvernement en regard du nouveau Fonds découlant de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le surplus cumulé prévu du Fonds au 31 mars 2007 s'élève à 2,5 M\$. Le Ministère prévoit verser 5,7 M\$ au Fonds en 2007-2008, portant ainsi les sommes disponibles au Fonds à 8,2 M\$.

Élément 02 – Action communautaireObjectif

Cet élément vise à accorder des subventions aux organismes communautaires rattachés au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et aux corporations de développement communautaire (CDC).

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)Aspect légal

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome est institué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) et a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale.

Ce Fonds est administré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par la ministre des Relations internationales pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Affectation à un fonds spécial	6 796,7	6 796,7	0,0	7 286,6
Transfert	2 396,3	2 396,2	0,1	2 396,2
Total	9 193,0	9 192,9	0,1	9 682,8

Explication de la variation budgétaire

En 2007-2008, on note une stabilité des budgets consentis.

Élément 03 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Objectif

Cet élément de programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour assurer à ces derniers une garantie de revenu lorsqu'ils s'adonnent à des activités traditionnelles. Il s'adresse aux Cris résidant au Québec qui pratiquent, comme mode de vie, des activités traditionnelles d'exploitation de la chasse, de la pêche et de piégeage.

Aspect légal

L'origine du programme remonte au chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée le 11 novembre 1975 entre les gouvernements du Québec et du Canada, Hydro-Québec, la Société de développement de la Baie James (SDBJ), la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), les Cris et les Inuits. La convention complémentaire no 15, signée en mai 2002 entre le Québec et les Cris, modifie le chapitre 30 par un nouveau texte qui couvre tous les aspects du programme et son administration dont l'admissibilité et le calcul des prestations. Le chapitre 30 comprend également les nouvelles dispositions touchant, entre autres, la création de banques de maladie, la mise sur pied d'un Fonds d'assurance et l'introduction d'une allocation pour activités d'exploitation en région éloignée.

Le programme est administré par un organisme autonome : l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. L'Office est formé de six membres dont trois sont nommés par l'Administration régionale Cris et trois par le gouvernement. La composition de l'Office et ses pouvoirs réglementaires se trouve également au chapitre 30.

À la suite de la Convention complémentaire no 15, la législation a été modifiée et la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., c. O-2.1) sanctionnée en décembre 2002 réfère au programme tel que prévu par le chapitre 30, confirme la structure de l'Office et reprend certaines dispositions d'ordre financier.

Le programme prévoit certaines limites annuelles quant au nombre de jours qui peuvent être rémunérés : une limite individuelle de 119, 120 ou 240 jours selon le statut de l'unité de prestataires; 350 000 jours pour l'ensemble des prestataires dont 100 000 pour les allocations en région éloignée. L'année-programme débute le 1^{er} juillet.

Évolution des coûts par activité

Activités	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Prestations	19 213,3	19 119,3	94,0	18 678,4
Administration	2 031,8	2 031,8	0,0	2 031,2
Total	21 245,1	21 151,1	94,0	20 709,6

Explication des variations budgétaires

Le budget de dépenses 2007-2008 est sensiblement le même que celui de 2006-2007.

Élément 04 - Programme de soutien aux travailleurs âgés

Objectif

Ce programme pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière vise des fins spécifiques et ponctuelles afin de soutenir les travailleurs âgés oeuvrant dans l'industrie forestière au Québec, soit principalement dans les secteurs de la foresterie, de l'exploitation forestière, de la fabrication de produits en bois et des pâtes et papiers. Il est mis en place afin d'éviter que les travailleurs visés aient à puiser dans leurs épargnes et à liquider une partie de leurs biens. Ce programme permettra aussi de prévenir l'entrée à l'aide financière de dernier recours des travailleurs concernés.

Aspect légal

Le présent programme est établi en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail. Ce programme a été approuvé par le CT 204408 du 31 octobre 2006.

Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (KS)	Budget comparatif 2006-2007 (KS)	Variation (KS)	Dépense probable 2006-2007 (KS)
Total	6 080,0	0,0	6 080,0	28,5

Explication de la variation budgétaire

Le programme a été implanté en novembre 2006. Aucun crédit n'avait été accordé lors de l'élaboration des crédits détaillés 2006-2007. La dépense probable a été financée par un virement du Programme d'aide aux personnes et aux familles.

Élément 05 - Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer des virements de budget des programmes d'aide financière vers les budgets des mesures d'aide à l'emploi et ainsi permettre la conversion de mesures passives en mesures actives.

Aspect légal

Faisant suite au Sommet socio-économique de l'automne 1996, le Conseil du trésor a autorisé la conversion de mesures passives en mesures actives pour les personnes handicapées prestataires de l'assistance-emploi et présentant des contraintes sévères à l'emploi dans le cadre du programme Contrats d'intégration au travail (CIT) et du programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA). Depuis le 1^{er} avril 2001, la mesure CIT a fait l'objet d'un transfert de responsabilités à Emploi-Québec. Au 1^{er} avril 2006, la gestion du programme de subvention aux entreprises adaptées a été transférée de l'OPHQ à Emploi-Québec. En 2006-2007, Emploi Québec disposait d'un fonds de 8,4 M\$ pour les CIT et de 7,7 M\$ pour le PSEA.

Les virements sont autorisés annuellement par le Conseil du trésor par le biais de la programmation budgétaire du Ministère.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	19 544,0	16 094,1	3 449,9	0,0

Le montant de 19 544,0 K\$ du budget de dépenses de 2007-2008 se compose de 8 664,0 K\$ pour le PSEA et 10 880,0 K\$ pour les CIT.

Explication de la variation budgétaire

La variation de 3 449,9 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget comparatif 2006-2007 s'explique par les facteurs suivants :

K\$

L'augmentation de la clientèle et du coût moyen par participant des deux mesures :

- CIT-CSE (1 395 postes à temps plein vs 1 099 postes)	2 467,5
- PSEA-CSE (912 postes à temps plein vs 825 postes)	982,4
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	<u>3 449,9</u>

PROGRAMME 03 - ADMINISTRATION

Objectif du programme

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir le financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens. Enfin ce programme contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
01- Direction	12 483,1	12 833,1	(350,0)	11 942,4
02- Services à la gestion	157 254,3	159 058,4	(1 804,1)	137 984,8
03- Centre de recouvrement	8 503,1	8 800,8	(297,7)	12 056,1
04- Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	20 462,1	20 905,2	(443,1)	22 389,3
05- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	270 750,5	274 730,4	(3 979,9)	285 184,9
06- Politiques	6 155,8	6 363,6	(207,8)	5 660,8
TOTAL	475 608,9	482 691,5	(7 082,6)	475 218,3

Le budget de dépenses de ce programme passe de 482,7 M\$ en 2006-2007 à 475,6 M\$ en 2007-2008. La baisse de 7,1 M\$ est principalement attribuable à des mesures de réduction de dépenses.

Élément 01 - Direction

Objectif

Le budget de dépenses alloué pour la Direction du Ministère comprend les sommes prévues pour le Cabinet du ministre, le Cabinet du sous-ministre, le Bureau du sous-ministre, la Direction de la planification et de la modernisation, la Coordination de la Sécurité civile, la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines, la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Total	12 483,1	12 833,1	(350,0)	11 942,4

Effectif	2007-2008	2006-2007	Variation
Effectif total autorisé	208	214	(6)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 350,0 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 s'explique par le facteur suivant :

	<u>K\$</u>
- Mesures d'économie administratives	(350,0)
	<u>(350,0)</u>

Élément 02 - Services à la gestion

Objectif

Cet élément de programme inclut le budget de dépenses du Bureau du sous-ministre adjoint des services à la gestion, de la Direction générale adjointe des technologies de l'information, de la Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles. Les budgets comprennent également les contributions d'employeurs et avantages sociaux pour les employés du Ministère ainsi que le paiement des redevances au Fonds des technologies de l'information (FTI).

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Total	157 254,3	159 058,4	(1 804,1)	137 984,8

Effectif	2007-2008	2006-2007	Variation
Effectif total autorisé	786	795	(9)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 1 804,1 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget comparatif 2006-2007 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- Indexation des loyers	791,4
- Contribution d'employeurs (Travailleurs forestiers et travailleurs âgés)	343,5
- Administration du programme de réconciliation des orphelins et orphelines de Duplessis	2 000,0
- Mesures d'économie administratives	<u>(4 939,0)</u>
	<u>(1 804,1)</u>

Élément 03 - Centre de recouvrementObjectif

Le budget de dépenses alloué au Centre de recouvrement vise à protéger et recouvrer les sommes dues au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les activités du Centre sont régies, entre autres, par la Loi sur l'administration publique, par la Loi sur l'administration financière et par la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Total	8 503,1	8 800,8	(297,7)	12 056,1

Effectif	2007-2008	2006-2007	Variation
Effectif total autorisé	231	235	(4)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 297,7 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 s'explique par le facteur suivant :

	<u>K\$</u>
- Mesures d'économie administratives	(297,7)
	<u><u>(297,7)</u></u>

La dépense 2006-2007 tient compte des revenus associés au crédit au net provenant du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération de créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application des mesures légales.

Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyensObjectif

Le rôle de cette direction générale est de planifier et d'intégrer les actions du Ministère auprès des différents paliers de gouvernement, d'informer l'ensemble des clientèles et la population sur les lois, règlements, mesures, services et activités du Ministère. Elle s'assure que les personnes qui s'adressent au Ministère reçoivent l'information requise et qu'elles puissent exprimer leur point de vue et utiliser les recours disponibles. Le budget de dépenses est prévu pour le financement de la Direction des communications, du Bureau des renseignements et plaintes, de la Direction de la révision et de la représentation au TAQ, de la Direction des affaires canadiennes et internationales et du Secrétariat Entraide – Secteurs publics et parapublics.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Total	20 462,1	20 905,2	(443,1)	22 389,3

Effectif	2007-2008	2006-2007	Variation
Effectif total autorisé	182	188	(6)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 443,1 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 s'explique par le facteur suivant :

	<u>K\$</u>
- Mesures d'économie administratives	(443,1)
	<u>(443,1)</u>

Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière

Objectif

Cet élément de programme vise à l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail et des mesures d'aide financière.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Total	270 750,5	274 730,4	(3 979,9)	285 184,9

Effectif	2007-2008	2006-2007	Variation
Effectif total autorisé	4 612	4 734	(122)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 3 979,9 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- Administration de la Stratégie pour les travailleurs forestiers	689,2
- Administration de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	2 145,0
- Administration du Programme de soutien aux travailleurs âgés	288,3
- Mesures d'économie administratives	(4 762,4)
- Ajout ponctuel en 2006-2007 de crédits pour payer l'équité salariale aux employés de la Ville de Montréal en entente avec le MESS et autres facteurs	(2 340,0)
	<u>(3 979,9)</u>

Élément 06 – Politiques**Objectif**

Cet élément de programme permet le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2007-2008 (K\$)	Budget comparatif 2006-2007 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2006-2007 (K\$)
Total	6 155,8	6 363,6	(207,8)	5 660,8

Effectif	2007-2008	2006-2007	Variation
Effectif total autorisé	100	102	(2)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 207,8 K\$ entre le budget de dépenses 2007-2008 et le budget de dépenses comparatif 2006-2007 s'explique par le facteur suivant :

	<u>K\$</u>
- Mesures d'économies administratives	(207,8)
	<u>(207,8)</u>